

## ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE RUE DES ARTISANS

N° 2021-47PM

**Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,**

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de l'entreprise BOUYGUES, en charge des travaux de remplacement poste Gaz, 9 rue des Artisans, en agglomération, à Saint Geours de Marenne,
- **Vu** l'avis favorable du Service Gestion Voirie de MACS,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

### ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'entreprise BOUYGUES est autorisée à effectuer les travaux de remplacement poste Gaz, 9 rue des Artisans, en agglomération, à Saint Geours de Marenne, du lundi 26 juillet au mercredi 04 aout 2021 inclus.
- ARTICLE 2 :** Durant les travaux, un alternat manuel sera mis en place.
- ARTICLE 3 :** L'entreprise BOUYGUES sont chargés d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.  
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise BOUYGUES.
- ARTICLE 4 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par l'entreprise BOUYGUES.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :  
- Mr le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,  
- Mr le Responsable de la Police Municipale,  
- BOUYGUES, ZA de Mouneou, 40400 Tartas,

**Fait à Saint Geours de Marenne, le 21 juillet 2021**

**Le Maire,  
M. DIRIBERRY**

